

Journée 'Aires linguistiques'
30 septembre 2011
Maison de la Recherche de Paris 3
Salle Claude Simon
4 Rue des Irlandais, 75005 Paris

"À propos de l'idée d'aire linguistique : faits empiriques et questions théoriques (le cas du songhay)"

Robert Nicolai

Université de Nice et Institut universitaire de France

1. L'espace sahélo-saharien.

Pour qui a travaillé empiriquement et réfléchi aux approches comparatives des langues, s'est intéressé à leurs évolutions et leur mise en contact, l'idée d'*aire de convergence linguistique* est à la fois intéressante, faussement « explicative » et dangereusement limpide. C'est l'une de ces idées qui, tout en s'appuyant sur des constats empiriques qui leur donnent l'apparente clarté d'une « évidence », peuvent être trompeuses car la question qui se pose à leur égard est de savoir si nous avons effectivement affaire à des réalités premières (donc données *a priori*) dont il importe de traiter, ou bien à des constructions que nous avons élaborées *a posteriori* et que, par un effet d'optique banal, nous traitons comme s'il s'agissait de faits premiers que nous aurions découverts dont il faudrait alors identifier les propriétés spécifiques données, comme si elles étaient indépendantes de notre projet descriptif. Les deux choses sont qualitativement différentes : dans un cas il s'agit de phénomènes empiriques que nous devons spécifier et dont il importe de rendre compte pour notre connaissance de la dynamique des langues ; dans l'autre cas il s'agit de constructions que nous élaborons à partir de ces phénomènes, et qu'il importe de ne pas prendre pour ces phénomènes eux mêmes, sauf à risquer de scléroser la recherche empirique et de prendre une image de l'objet pour l'objet de l'image (ou de se redéfinir explicitement dans le cadre d'une étude des dynamiques de modélisation).

Je vais aborder cette question en m'intéressant à quelques isomorphismes¹ structuraux bien connus des spécialistes, que l'on constate entre le songhay, les langues mandé et les langues chamito-sémitiques. Au plan morphosyntaxique, il s'agit d'homologies structurales entre le songhay et les langues mandé ; au plan lexical, du fait que les ressources d'origine chamito-sémitiques semblent être largement prépondérantes et concerner toutes les strates du vocabulaire. Enfin, au plan des systèmes phonématiques songhay et mandé nord-ouest, il s'agit encore de remarquer qu'ils forment un ensemble quasi homogène qui ressemble beaucoup au système « simplifié » de l'arabe tchadien (annexe 1).

La considération de ces rapports conduira à s'interroger sur les problèmes de leur interprétation et permettra de questionner aussi bien les construits que nous élaborons à travers nos descriptions, que nos attitudes et comportements actifs en tant que descripteurs et fabricants de connaissances.

1.1 Nature du rapport songhay-mandé.

Pour commencer, je vais revenir sur le rapport entre le songhay et le mandé². Actuellement, les langues de ces groupes se côtoient plus qu'elles ne se superposent. En ce qui concerne leurs fonctionnalités sociolinguistiques, bien qu'on trouve des langues dotées de fonctions véhiculaires et politiques dans chacun des deux groupes, il est notoire qu'elles n'ont pas la même importance ni ne montrent le même état de diversification. Quant à leur statut généalogique, la *doxa* africaniste a retenu et largement diffusé l'hypothèse que le groupe des langues mandé et celui des langues songhay appartenaient à deux familles (ou phyla) linguistiques non apparentés : niger-congo et nilo-saharien. En conséquence, il en découle qu'on n'est pas censé s'attendre à trouver d'importantes ressemblances

¹ Parler d'isomorphisme permet de reconnaître l'homologie sans préjuger de son origine (diffusion ou héritage).

² Pour une analyse plus détaillée je renvoie à Nicolai (2006a, b), voir aussi Nicolai (2007 : 21-45).

entre les structures typologiques des langues de ces deux groupes. Et pourtant c'est ce que l'on constate : au plan de la morphosyntaxe, de la sémantique et de la phonologie, il existe un isomorphisme³ important entre les langues songhay et les langues mandé, tout particulièrement avec le sous-groupe des langues mandé du nord-ouest (Nicolai : 2003a ; 2006a, b), comme le montrent les tableaux qui suivent, repris des travaux antérieurs.

1.2 Les données de l'isomorphisme.

Dérivation et composition. Les procédés de dérivation sont comparables dans les deux groupes de langues qui connaissent également une composition lexicale très productive organisée selon des schémas formels identiques. Le procédé de réduplication à partir d'un lexème est aussi très productif.

Tableau 1 ⁴ . Formation des mots		
Mandingue ⁵	Dérivation.	Songhay (zarma)
<i>diminutifs</i> : -ndo / -no / -ndin kòno >> kònonòdo « <i>petit oiseau</i> »	-iyaw cùràyzè >> cùràzyiáw « <i>petit oiseau</i> »	
<i>qualité abstraite</i> : -ya mòko >> mòkoyá « <i>humanisme</i> »	-taray bòró >> bòrtàráy « <i>humanisme</i> »	
<i>origine</i> : -nga kìta >> kítangá « <i>habitant de Kita</i> »	-(ñ)cé gurma >> gùrmàncé « <i>habitant du Gourma</i> »	
Composition.		
jòli « <i>sang</i> », síla « <i>chemin</i> » jòlisíla « <i>veine</i> »	kùrí « <i>sang</i> », foòndò « <i>chemin</i> » kùrífoòndò « <i>veine</i> »	
Réduplication.		
hulá « <i>deux</i> », sídi « <i>attacher</i> » hulahulasídi « <i>attacher deux par deux</i> »	ihìnká « <i>deux</i> », háw « <i>attacher</i> » háw ihìnkahìnká « <i>attacher deux par deux</i> »	

Détermination des substantifs.

Les procédés de la détermination des substantifs et ceux de l'organisation des syntagmes de détermination avec les deux ordres inversés sont souvent parallèles : {Complétant + Complété}, {Qualifié + Qualifiant}.

Tableau 2. Détermination des substantifs		
Mandingue	Syntagme qualificatif	Songhay (zarma)
móngón kéréñ nù « <i>les/des mangues vertes</i> »		mángu bóogóo « <i>la mangue verte</i> » ; mángu bóogú « <i>une mangue verte</i> »
mùsú « <i>femme</i> », sínján « <i>longue jambe</i> » mùsú sínjaén « <i>une femme aux longues jambes</i> »		wáybòrò « <i>femme</i> », cè kúukú kóy « <i>pied long maître de</i> » wáybòrò cè kúukúkóy « <i>une femme aux longues jambes</i> »
Mandingue	Syntagme génitif ⁶	Songhay (zarma)
(mdk) mìsoo suboo « <i>la viande de la vache</i> » la vache + la viande		háwó hámo « <i>la viande de vache</i> » la vache + la viande

Énoncé prédicatif.

Les formes de l'énoncé prédicatif classique {Sujet + Auxiliaire + Objet + Verbe +

³ Phénomène mentionné depuis longtemps par plusieurs auteurs dont Greenberg (1963) (langues SOV *versus* SVO), Houis (1971) (langues économiques), Heine (1975) (appartenance au 'type B').

⁴ Ces tableaux (1 à 5, pp. 25-29) n'ont qu'une valeur illustrative. Je précise aussi que l'essentiel de ces illustrations a déjà été présenté (cf. Nicolai : 2003b, 2006a, b). Les symboles (`), (^) marquent respectivement le ton haut et le ton bas.

⁵ La variété ici utilisée est le malinké (ou maninka) de Kita. C'est uniquement pour des raisons de disponibilité de ressources documentaires que j'ai retenu cette variété mandé ; il en est de même du zarma qui illustre les faits songhay.

⁶ C'est la juxtaposition simple, qui traduit en mandingue la possession inaliénable, qui est choisie ici et correspond exactement à la structure songhay ; toutefois la présence du connectif dans la 'possession aliénable' ne modifie pas le parallélisme dans l'ordre des constituants. Les quatre exemples mentionnés (mdk) sont mandinka, cf. Creissels (2001). Le choix du mandinka au lieu du malinké ne veut pas dire que les structures illustrées n'existent pas en malinké, mais seulement que les données dont je disposais pour cette langue ne m'ont pas permis de trouver l'illustration utile.

Complément} présentent d'évidentes affinités. Il y a aussi des affinités sur de nombreux points des systèmes temporels, modaux et aspectuels. Enfin les langues mandé et les langues songhay connaissent un même type de conjugaison négative.

Mandingue	Songhay (zarma)
sékú dí mîsí sàñ « Sékou a acheté la vache »	dáwdà nà háwó dáy « Dawda a acheté la vache »
séku mán mîsí sàñ « Sékou n'a pas acheté la vache »	dáwdà mán háwó dáy « Dawda n'a pas acheté la vache »

Modalités de la grammaticalisation à partir du lexique.

En mandé comme en songhay, les morphèmes relateurs de circonstant sont suffixés au lexème, et pour certains d'entre eux, ils sont également dérivés à partir de formes lexicales en usage dans la langue.

Mandingue	Songhay (zarma)
kóno « ventre » >>> « dans » bàa(ba) wadá wúlà kòno « papa est parti au champ »	kúná « sexe féminin » >>> « à l'intérieur de » à gó háró kúná « il est dans l'eau »
kùn « tête » >>> « sur » mùn yé mùsú kùn ? « qu'est-ce que la femme transporte ? »	bòn « tête » >>> « sur, dessus, sommet » à gó títáa bòn « il est sur l'escabeau »

Sémantique.

Il semblerait qu'on puisse trouver une cohérence qui se traduit le plus souvent par un parallélisme de découpage conceptuel comme tendraient à le montrer de très nombreuses homologues dans les processus de création lexicale par composition et l'organisation de certains champs sémantiques⁷.

Phonologie.

La phonologie et la phonétique, tout autant, et peut-être davantage que la morphologie, soutiennent l'existence d'un isomorphisme entre songhay et mandé. Celui-ci est d'autant plus intéressant qu'il permet de délimiter une aire qui trouve sa frontière à l'intérieur de l'espace mandé, entre le mandé de l'est et le mandé du nord-ouest. Le 'Tableau 5', simplifié et librement repris des travaux de Vydrine (2003), illustre la proximité typologique du songhay et du mandé nord-ouest face au mandé de l'est.

Enfin, pour en finir avec les rapprochements phonologiques, on peut encore ajouter aux données du tableau l'existence d'une défektivité partagée en ce qui concerne le phonème /r/ qui, en principe, n'est jamais attesté en position initiale de mot.

Mandé de l'est	Mandé du nord-ouest	Songhay
monosyllabisme (syllabe ouverte) : CV	schéma dissyllabique prédominant CVCV	schéma dissyllabique prédominant CVCV
systèmes à 9 voyelles ou plus, harmonie vocalique, existence de voyelles nasales	systèmes à sept voyelles (6 et 5 dans certaines langues)	systèmes à 5 ou 7 voyelles
absence de phonèmes nasals consonantiques	présence de consonnes nasales ; finales nasales non syllabiques	présence de consonnes nasales ; existence de finales nasales
système très réduit de consonnes internes dans le mot	systèmes plus ou moins riches de consonnes internes dans le mot	système consonantique complet en position interne dans le mot
pas de voyelles longues	exist. d'une opposition de longueur	exist. d'une opposition de longueur
existence de trois à cinq niveaux tonals	typiquement : existence de deux tons	2 tons (haut, bas) + mont., desc. analysés comme combin. tons simples

⁷ Cependant ces affinités dans le découpage et la catégorisation sémantique semblent le plus souvent être partagées avec l'ensemble des autres langues de l'espace occidental africain et donc, ne pas caractériser uniquement le rapport songhay-mandé.

2. Le traitement de l'isomorphisme.

Comment expliquer cette parenté typologique puisque, dans la *doxa*, cet isomorphisme n'est pas supposé s'expliquer par une parenté généalogique éloignée ? Faut-il songer à une théorie de l'impact des fonctions des langues sur leurs formes – *décider* « d'expliquer » cette ressemblance structurale en supposant qu'elle résulte d'évolutions parallèles des formes linguistiques liées à la fonctionnalité véhiculaire ? Peu probable.

Dans ces conditions, c'est à une évolution déterminée par le contact que l'on songera et, compte tenu de la géographie, l'hypothèse d'une aire de convergence linguistique viendra à l'esprit. Cela mérite qu'on s'y intéresse de plus près. Pourquoi ? Parce que cette explication s'appuie sur l'hypothèse que le songhay est une langue nilo-saharienne. S'il se trouve que ce préalable est justifié, les langues songhay et mandé de la zone de contact *ont dû être* typologiquement différentes au départ *puisque* elles sont censées appartenir à des familles linguistiques différentes qui, dans leur ensemble, ne souscrivent pas aux mêmes schémas typologiques. On peut alors, pour « expliquer les faits », envisager l'hypothèse de phénomènes de diffusion induits par le contact, qui se seraient produits, localement, entre le songhay et les langues du sous-groupe nord-ouest des langues mandé. Ce processus aurait été suffisamment étalé dans le temps pour avoir conduit à l'isomorphisme aujourd'hui constaté et il aurait été suffisamment ancien pour avoir affecté l'ensemble des langues songhay. Mais, bien évidemment, s'il s'avérait que la présupposition d'appartenance au nilo-saharien fut fautive alors l'hypothèse perdrait sa valeur (Nicolai (2003a ; 2006a, b). Qu'en est-il donc ?

2.1 Implications de l'apparement du songhay.

On sait qu'il a été possible de montrer que l'hypothèse qui faisait du songhay une langue (un groupe) de la famille nilo-saharienne était erronée (Nicolai (2003a). Aucun fait empirique sérieux ne permettait de la justifier⁸.

Corrélativement, une hypothèse nouvelle a vu le jour : elle postule que le songhay se serait constitué (pourrait s'être constitué) à travers la relexification d'une langue de type mandé par une forme véhiculaire de langue sémitique ou berbère – disons pour simplifier : 'arabo-berbère'. Variété véhiculaire dont les traces semblent constituer le fond lexical du songhay d'aujourd'hui⁹. Autrement dit, une forme de langue 'arabo-berbère' aurait fortement relexifié une variété du mandé dans l'espace sahélien, *donnant naissance* à ce qui est le songhay. Toutefois, il nous faut convenir que rien ne permet d'assurer que cette hypothèse correspond à ce qui s'est réellement passé. La seule chose qu'on puisse assurer (mais elle est d'importance) c'est que les arguments retenus pour justifier un apparement du songhay au nilo-saharien ne sont pas valables et que, par ailleurs, le lexique songhay montre des affinités plus nombreuses qu'on ne l'avait supposé avec un fond lexical chamito-sémitique, sans qu'on puisse pour autant introduire des correspondances phonétiques au sens de la grammaire comparée au sein du stock lexical concerné.

Cela dit, si cette nouvelle hypothèse est correcte, elle a des conséquences pour l'interprétation de l'isomorphisme que j'ai mentionné car le rejet de l'apparement du songhay au nilo-saharien ne permet plus de le considérer comme la conséquence de l'évolution de langues originellement distinctes qui – par de moyens divers – se seraient typologiquement rapprochées sur divers plans à travers des siècles ou des millénaires de contact et de plurilinguisme : il ne correspond plus à un phénomène de convergence aréale. Et ne pouvant plus s'expliquer comme tel, il traduira simplement la *persistance structurale* des formes mandé dans la nouvelle langue constituée.

En résumé, tant que le songhay est *considéré* comme une langue nilo-saharienne nous nous plaçons dans une configuration satisfaisante pour interpréter l'isomorphisme comme *le résultat* de contacts intenses et prolongés conduisant à la constitution d'une aire de convergence linguistique. Une

⁸ Sa force résidait uniquement dans la notoriété du linguiste qui l'avait émise sur une base empirique contestable (Greenberg (1963) ; et peut-être aussi dans le fait qu'en l'absence de toute autre hypothèse alternative et en faisant disparaître des tableaux une langue antérieurement donnée comme 'non-classée', elle contribuait à calmer « l'horreur du vide » que connaissent les chercheurs et à leur donner le sentiment qu'ils étaient *enfin* parvenus à une complétude descriptive dans le domaine de la classification des langues africaines. Autrement dit, rien ne justifiait de la conserver sauf la facilité qu'elle introduisait (indépendamment de toute vérification empirique sérieuse) en permettant de développer *discursivement* une synthèse plus aisée de l'état de la question à partir de représentations non critiquées de ce qu'on a pensé que *devait être* l'évolution des langues en général.

⁹ Et demanderaient des travaux complémentaires qui, toutefois, se trouvent n'être pas envisagés.

fois l'hypothèse du rattachement du songhay au nilo-saharien remise en question, la forme structurale du songhay d'aujourd'hui traduira *autre chose* qu'une évolution convergente : elle illustrera la *persistance* des structures typologiques mandé dans le songhay. À tout le moins, le contact – qui n'est jamais exclu – n'est plus fonctionnel pour rendre compte de l'isomorphisme constaté qui, de son côté, perd son originalité.

2.2 Données, objets empiriques et construits épistémiques.

Cet exemple montre que l'interprétation (et l'analyse) d'un phénomène¹⁰ n'est jamais simple et qu'elle est prédéterminée à la fois par le contexte scientifico-social du moment, l'état des connaissances et les objectifs des chercheurs. Tout particulièrement dans cet exemple, qu'il s'agisse de la définition de l'apparement généalogique ou de la définition d'une aire de convergence, nous avons affaire à des *construits épistémiques* et pas à des *objets empiriques*¹¹. Une voie « logique » à suivre serait d'approfondir le travail sur les données disponibles pour donner plus de force à l'hypothèse, ce que j'ai fait lorsqu'il s'est agi de mettre en question l'apparement du songhay (Nicolai 1990, 2003). Mais ce n'est pas ici mon objectif et je vais plutôt m'intéresser aux problèmes généraux qui sont sous-jacents à ce type de recherche qui porte sur des *construits épistémiques*.

Si l'isomorphisme songhay-mandé a permis de problématiser le procès de l'application de la notion d'aire de convergence linguistique, il ne la problématise pas en tant que telle et ne la critique pas : elle est donc donnée *a priori* comme ne posant aucun problème particulier. Je propose maintenant d'approfondir la question en distinguant deux niveaux de saisie : (i) celui qui a implicitement servi d'arrière-plan à la présentation précédente et concerne le passage d'un constat empirique à une représentation décontextualisée susceptible de servir de 'modèle' afin de permettre l'élaboration des concepts appropriés. Il répond aux questions : *Que faire de / avec l'isomorphisme ? Comment construire l'outil 'aire linguistique' ?* (ii) celui qui concerne la construction des connaissances en rapport (cf. *l'outil est-il utile et fonctionnel ?*), c'est celui qui d'une part, jauge la fonctionnalité de l'outil en le mettant à l'épreuve des données et d'autre part, évalue son intérêt et sa validité dans le champ théorique.

3. Les schémas de saisie ou la construction des « concepts pratiques ».

Ce niveau est celui de l'analyse et de la catégorisation des phénomènes perçus dans leur globalité à travers des *schémas d'intelligibilité* qui permettent de les caractériser, puis de l'*élaboration épistémique* qui se développe en regard. Les deux procès sont liés car pour être analysé et catégorisé un phénomène doit être perçu... mais il ne peut pas être correctement perçu hors d'un cadre d'analyse qui présuppose sa catégorisation. Autrement dit, ces procès se situent au croisement de deux dimensions interdépendantes et nécessaire. Le point de départ est la reconnaissance d'un « X » dont il s'agit de rendre compte.

3.1 Schéma d'intelligibilité.

Intéressons-nous tout d'abord aux choix d'hypothèses et de conceptualisation. Un phénomène empirique supposé « intéressant » une fois identifié, le chercheur tend à le *sortir* de l'indétermination des données : ici il s'est agi de l'isomorphisme entre mandé et songhay. Le schéma susceptible de représenter ce procès prend la forme '*il existe X*', qui fonctionne comme une '*énigme*' en affirmant l'existence potentiellement problématique d'un 'X'. Précisons : nous reconnaissons l'existence du 'X' de l'*énigme* non pas parce qu'il est donné d'évidence ou parce que nous pouvons déduire son existence, mais *parce que nous le construisons dans une démarche interprétative*. Autrement dit, cette construction s'appuie sur des données constituées en faits (isomorphisme mandé-songhay) et sur une décision théorique (considérer une '*aire de convergence*' ou une '*persistance structurale*'). Elle

¹⁰ J'entends par '*phénomène*' n'importe quelle manifestation connaissable qui peut faire l'objet d'une analyse et/ou d'une description ; ce qui est donné à voir et/ou à saisir. Ici, bien évidemment, il s'agit de phénomènes linguistiques.

¹¹ Dans cet ordre d'idée, Stolz (XXXX) a noté que "*Sprachbund is not a natural (physical) phenomenon of Popper's World I ... Its 'existence' requires typical World III activities: on the one hand, speakers of languages whose communicative practices unintentionally trigger processes of convergence... and on the other, linguists who, whatever their motives might be, recognize a given constellation of fact as evidence of the existence of a Sprachbund. Sprachbünde are not simply 'there' – they are constantly created anew by professionals.*"

implique des choix de pertinences et un questionnement organisé dans un contexte scientifico-social où cela *fait sens* (reconnaissance de l'importance des faits de diffusion et de contact des langues). Il s'agira alors de *résoudre* l'énigme du 'X' à travers un *schéma d'intelligibilité* qui est organisé autour de la recherche de la signification que l'on doit attribuer à ce 'X' dont l'existence est affirmée¹². Je synthétise ce schéma comme suit :

Une *signification* est proposée. Elle peut être présentée à travers un *schéma d'intelligibilité* de la forme {*X signifie Y parce que Z*} qui subsume l'énoncé conjoncturel : « *L'isomorphisme songhay-mandé signifie une 'aire de convergence' (versus une 'persistance structurale') parce que {Arguments}* ».

Développons :

- 'X' est le *phénomène perçu* : une construction non-analysée, *une énigme* (soit ici l'isomorphisme).
- '*Signifie*' veut dire : *faire sens* (à propos de 'X') dans un contexte donné et *fonctionner* en cohérence dans l'espace de connaissance approprié, en maîtrisant le langage qui permet de (faire) *parler* l'énigme.
- 'Y', est une *conceptualisation* dans le cadre d'une théorie dont les '*parce que Z*' sont les arguments (soit la signification de l'isomorphisme).
- '*Parce que Z*' renvoie aux *raisonnements, procédures et énoncés* qui, dans l'espace épistémique où 'X' est reconnu, permettent de mettre en cohérence les propositions théoriques et les faits qui s'y articulent.

Dans notre cas, on sait que chacune des deux attributions ({Y1 «*est une aire de convergence*»} et {Y2 «*est une persistance structurale*»}) possède son arrière-plan théorique, et renvoie à des constructions de faits différentes. Le niveau du '*signifie Y*' est à la fois celui qui engage la *mise à l'épreuve de l'explication* des faits énigmatiques et celui de la *construction de la théorie* qui soutient cette explication.

- *La mise à l'épreuve* parce qu'à travers les propositions et les énoncés qui rendent compte des 'X', la théorie se confirme, prend forme et se jauge.
- *La construction de la théorie* parce qu'à travers ce procès, son langage est continuellement réélabore (par exemple, le travail de définition autour de la caractérisation de ce que sont (doivent/peuvent être) des '*aires linguistiques*' et les propositions d'existence en rapport).

Mais cette dynamique ne correspond qu'à *une partie* du schéma d'intelligibilité (sa partie explicite). En effet, celui-ci est sous-tendu par une autre dynamique qui fait appel à d'autres considérations. Ainsi, on *justifiera* l'énoncé par des considérations du type '*étant donné {W, W', W'',...}*'¹³ dont voici quelques exemples caricaturaux :

- *Justifications presupposées* : Étant donné que les langues n'évoluent pas en vase clos, etc.
- *Justifications implicites* : Étant donné que les recherches actuelles privilégient cette voie, etc.
- *Justifications conjoncturelles* : Étant donnée la position prise par X, JE (moi-le-chercheur) dois/veux/souhaite intervenir sur cette question, etc.

Cette dynamique de justification relève donc du *presupposé*, de l'*implicite* et du *conjoncturel*, soit donc de tout ce qui va soutenir la connaissance commune (la construire dans le même temps) et prédéterminer la recherche pour résoudre l'énigme du '*il existe X*'.

3.2 Synthèse.

Dans la construction de nos connaissances (fondée sur le procès de résolution des 'X' que nous questionnons) nous sommes concernés par un schéma d'intelligibilité qui intègre non seulement

¹² Je reprends ici en partie l'approche que j'ai présentée dans (Nicolai 2007), voir aussi Nicolai 2006, *Dynamique des langues et contact : quelques réflexions pré-théoriques*.

¹³ Ces justifications, corrélatives de l'élaboration du '*parce que Z*' objectivé, sont à la fois préalables et coextensives à la construction du 'Y', à l'élaboration du 'Z' et à l'identification du 'X'. Elles concernent l'ensemble de la démarche analytique (Berthelot, 1996).

l'existence de l'énigme posée et son *objectivation*, mais aussi la *justification contextualisée de l'ensemble* ; lequel s'articule autour de trois dimensions :

- 1) l'existence : 'Il existe X' est la reconnaissance du phénomène ayant statut d'énigme. Le chercheur la pose. Ici, c'est 'l'existence d'un isomorphisme' entre certaines structures songhay et mandé.
- 2) l'objectivation : 'Signifie Y' est l'interprétation qui résout l'énigme, elle est corrélative de l'argumentation explicite du 'parce que Z'. Dans le rapport entre songhay et mandé, c'est la 'mise en signification' de l'isomorphisme soit comme un *phénomène de convergence*, soit comme un *phénomène de persistance* après réélaboration du songhay.
- 3) la justification : le 'Étant donné W' est composé de propositions implicites, de conditions présupposées, de schémas de conjoncture dont l'influence peut être déterminante.

3.3 Schéma d'élaboration épistémique.

Cela étant, si identifier synthétiquement des phénomènes est une chose importante, l'on souhaite généralement aller au-delà et les analyser, les catégoriser, éventuellement, les fonctionnaliser pour les utiliser à des fins diverse. Pour cela, un *schéma d'élaboration épistémique* est nécessaire. Schéma que je place au niveau de l'objectivation, plus précisément comme contribuant à l'argumentation explicite du 'parce que Z' du schéma d'intelligibilité mentionné ci-dessus. Ainsi, pour en revenir encore à mon exemple initial, à partir du constat empirique de quelques phénomènes qu'on aura défini comme caractéristiques et qu'on aura décidé de nommer '*aires de convergence linguistique*', la question de leur spécificité, de leur importance pratique et de leur valeur théorique se pose. Dès lors, comme pour beaucoup de notions construites par inférences à partir d'une base empirique attestée¹⁴ et ponctuellement située (créole, pidgin, koinè, etc.) nous nous trouvons être les ouvriers d'un procès d'« *élaboration épistémique* » qui va subsumer deux approches modélisatrices s'enchaînant l'une à l'autre : une *approche 'prototypique'* à base empirique (dégagement de représentations à partir des phénomènes attestés : Sprachbund, etc.) ; une *approche 'analytique'* à base rationnelle (construction de modèles formels sur la base de critères *ad hoc*, etc.) pour transformer ces représentations en schématisations fonctionnelles pour des analyses futures.

3.4 Approche prototypique et approche analytique.

L'*approche prototypique* suppose d'une part, le choix d'un cas d'espèce considéré comme typique et pris pour prototype du phénomène (le 'Sprachbund' des Balkans, par exemple), et d'autre part un raisonnement rétrodictif (abduction ?). Dans cette dynamique, le chercheur (et son projet) est, bien évidemment, présent car, dans la conjoncture, c'est lui qui va *choisir* le phénomène de référence. Le développement de cette approche peut se représenter par la succession suivante :

- (i) on *identifie* un cas particulier ;
- (ii) on *fait l'hypothèse* qu'il est un 'exemplaire prototypique' d'une catégorie ;
- (iii) on (*pré*)(*sup*)*pose* donc l'existence de la catégorie en question qui possède les mêmes propriétés que l'on reconnaît à ce cas ;
- (iv) on *vérifie / justifie* le raisonnement en « remplissant » la catégorie par une méthodologie *ad hoc*.
- (v) *In fine*, on *considère* que si la catégorie est « globalement » remplie, c'est que l'hypothèse était justifiée, ... et que la catégorie « existe ».

Cette approche prototypique est donc antée sur des cas particuliers pris comme référence et, en préalable, elle suppose un examen attentif des données empiriques. Parallèlement, elle est déterminée par la contingence de son histoire (cf. koinè grecque, etc.). Par ailleurs, les différentes modalités que les chercheurs retiennent pour « remplir » la catégorie à l'étape (iv) n'étant pas toujours précisées et étant en partie dépendante de leur subjectivité et de leurs choix conjoncturels, cela permet de comprendre les variations inhérentes à la « définition » de toute notion ainsi validée et de reconnaître

¹⁴ Mais peut être davantage encore car à la différence d'un créole ou d'une koinè, une aire linguistique n'a pas d'autre existence que conceptuelle puisque c'est un *construit* des linguistes et non pas un *perçu* des locuteurs.

l'ad-hocité et la subjectivité de la méthode.

Le passage de l'*approche prototypique* à une *approche analytique* suppose deux autres étapes complémentaires qui rompent le processus par le passage d'une focalisation *constative* à support empirique à une focalisation *constructive* à visée théorique, soit donc une dynamique de décontextualisation. Les voici :

- (vi) On *analyse* une/la représentation de l'exemplaire prototypique ou de l'un de ses dérivés pour en identifier et spécifier certaines propriétés jugées caractéristiques.
- (vii) On *organise* ces propriétés en critères pour refunctionaliser la représentation sous la forme d'une notion plus abstraite, utilisable comme 'outil' pour la recherche empirique d'objets du même type, dans le même temps qu'elle devient un nouvel objet épistémique.

3.5 Synthèse.

Le procès d'*élaboration épistémique* qui s'engage dès lors que nous nous allons plus avant dans l'étude des données auxquelles nous sommes confrontés est fondé sur un raisonnement rétrodictif dans lequel nous postulons, en tant que « concept pratique », l'existence d'une catégorie en rapport le phénomène que nous abordons. Dans un premier temps le phénomène est appréhendé par une *saisie prototypique*, où, sans être analysé il est caractérisé par des traits spécifiques et rapporté à une catégorie qui le fait signifier ; dans un deuxième temps il est appréhendé dans une *saisie analytique* dont l'objectif est de le caractériser de telle façon qu'on puisse le rapporter à sa catégorie par la prise en considération d'un ensemble de traits donnés pour critères et censés offrir une garantie d'objectivité à l'analyse. Or, on peut constater que cette « objectivité », qui est elle aussi construite, repose sur le procès subjectif (partiellement intersubjectif dans le meilleur des cas) que les chercheurs mettent en place pour atteindre l'état de connaissance dont ils sont les constructeurs.

Cela dit, les faits montrent qu'il est important de ne pas se tromper sur ce qu'on construit. Dans notre cas, un essai de réponse aux deux questions suivantes : « Comment définit-on une aire de convergence linguistique ? Que permet-elle de connaître ? » va être utile.

4. Retour sur les faits.

4.1 Considérations générales.

Dans le passage à l'approche analytique, définir ce qu'est une aire de convergence linguistique, trouver et organiser des critères susceptibles de la spécifier qualitativement est l'objectif. Mais on constate que, conséquence des stratégies et de la subjectivité des chercheurs, aucune cohésion ne se dégage dans l'établissement de leurs critères. Ainsi, confronté à la question : « qu'est-ce exactement qu'une aire de convergence ? » et prenant quelque recul, Campbell (2002) inventorie la diversité des définitions de '*linguistic area*' d'une quinzaine d'auteurs afin d'illustrer ce « travail d'analyse » des linguistes pour parvenir à une notion bien définie. Dans le même esprit et à partir du même constat, d'autres auteurs font des remarques similaires (cf. Dahl, Stolz, ...). Stolz notera que "*literally dozens of often only partially compatible definitions of what exactly counts as a Sprachbund (and what does not) have been made. The number of definitions is almost coextensive with the number of linguists working in the field of areal linguistics.*" (2006 : 33) Il soulignera également l'aspect arbitraire de la question quantitative dans la détermination des critères: "*If the professional linguist feels that a certain number of shared features is necessary for the identification of a Sprachbund, this is largely a personal decision. Another linguist may come forward with a different quantitative requirement and so on. The magic number is, of course, fictitious and depends on the ideas of the individual proponents. However, this does not mean that anything goes. As matter of fact, the competing models of the Sprachbund have in common the quest for the characteristic property that keeps Sprachbünde apart from other phenomena of language contact.*" Autant de remarques croisées qui entrent en cohérence et rejoignent mes considérations sur les *schémas d'intelligibilité*, les procès d'*élaboration épistémique* et la *place des chercheurs* dans leurs constructions.

Le tableau (1) présenté en annexe, qui reprend les éléments clés des définitions de la notion d'aire de convergence linguistique que Campbell a identifiés pour chacune d'elles d'après une quinzaine d'auteurs, illustre le problème :

- Parmi les traits définitoires on trouve :
 - o des constantes (l'espace géographique, plusieurs langues, familles génétiquement non apparentées)
 - o des divergences dans :
 - le détail et le choix des critères (nombre de langues, de familles de langues, de traits ; importance des facteurs historico-anthropologiques, précision des frontières géographiques, etc.),
 - leur qualité (traits généraux, spécifiques, rares, etc.).
- Parmi les déterminants, on identifie :
 - o des *références* à des cas empiriques (illustrant la volonté de considérer que l'objet tombe sous la définition de l'aire linguistique)
 - o une *logique* de construction : nombre minimal de langues en jeu (illustrant la volonté de ne pas dissoudre la notion, cf. Thomason)
 - o un *pragmatisme* méthodologique : des langues de au moins deux familles différentes (pour maximaliser les différences structurales initiales)
 - o des *principes* théoriques : poids respectif des traits retenus (pour « objectiver et comparer dans le cadre d'une typologie), etc.

4.2 Considérations particulières.

Si l'on revient maintenant à nos données de départ (l'isomorphisme songhay-mandé), dans le cas où l'hypothèse 'aire de convergence' plutôt que 'persistance structurale' serait retenue au niveau du schéma d'intelligibilité¹⁵, on constate que la décision quant à son statut final va dépendre des critères définitoires que nous nous serons donnés à travers un *schéma d'élaboration épistémique*.

Par exemple décider, pour des raisons rationnellement justifiées de construction de modèle, de la nécessité de « au moins trois langues » pour parler d'aire de convergence linguistique¹⁶ est une exigence sur les critères qui est *compréhensible* si l'on *souhaite introduire* une distinction entre des évolutions ordinaires, qui seraient induites par le contact entre langues (conçu sous forme de dyades) et des cas particuliers d'évolutions multilatérales et éventuellement pluridirectionnelles (mettant en jeu plusieurs langues) qui conduiraient à l'actualisation d'aires de convergence linguistiques. Mais, bien évidemment, cela ne supprime pas la subjectivité de l'interprétation puisque c'est le chercheur qui décide de ses critères.

Vais-je parler du « songhay » en tant que langue comme c'est le plus souvent la tradition ? Ou bien vais-je parler d'un groupe songhay comprenant de nombreuses langues dont, par exemple, le dendi, le zarma, le kaado le koyreciini, le koyresenni, etc. sont membres ? De même, vais je parler du mandé nord-ouest ou bien des langues soninké, malinké, etc. ? Selon le choix que je ferai, j'aurai affaire globalement à deux langues, ou bien à plusieurs langues. La décision de considérer que l'isomorphisme songhay-mandé correspond ou non à une 'aire de convergence linguistique' se trouvera ainsi déterminée par mon choix qui sera conditionné à la fois par la manière dont j'ai défini les critères (décision générale de prendre en compte le nombre de langue), la façon dont ces critères s'adaptent à mon objet (décision de considérer deux langues ou plus dans le cas d'espèce songhay-mandé). Par ailleurs, vais-je introduire dans le jeu mes considérations phonématiques sur le rapport typologique entre l'arabe tchadien, le songhay et le mandé ? Vais-je, le cas échéant, me proposer de modifier/élargir la définition ou la critériologie des définitions des aires linguistiques pour prendre en compte ce phénomène particulier ?, etc.

4.3 Synthèse.

D'évidentes questions se posent : comment (et peut-on) dépasser le flou introduit par cette multiplicité de définitions et par la variabilité des critères ? Quelle est l'utilité d'une telle notion pour rendre compte de phénomènes empiriques qui ne sont structurés que par la décision de chercheurs qui décident de les reconnaître en tant qu'objet, et qui le font sur les critères *ad hoc* qu'ils décident

¹⁵ Ce qui ne correspond pas à mon analyse personnelle.

¹⁶ On pense bien sûr à S. Thomason avec ce critère qui se fonde sur d'évidentes réflexions méthodologiques. Mais l'exigence de dépasser le cas du contact entre deux langues est largement partagée.

d'appliquer ?

On aura vu que les tentatives pour développer une approche prototypique ou analytique ont en commun de présupposer l'« existence » de leur objet (les 'aires de convergence linguistiques') et que tout part de l'initiale volonté de considérer un phénomène dont on suppose la spécificité¹⁷. Les 'aires de convergence linguistiques' sont alors « construites » et considérées comme allant de soi. Entendons par là qu'elles sont considérées comme des réalités empiriques formellement identifiables, possédant des caractéristiques qui leur donnent un statut objectif et justifient leur étude en tant qu'objets empiriques constitués (sinon, l'on ne chercherait pas à spécifier des critères pour les définir). Autrement dit, ces tentatives présupposent l'existence ontologique de ces 'aires de convergence linguistiques' qui se trouvent ainsi essentialisées ; conséquemment, leur statut 'en soi' n'est pas questionné ou bien ne l'est que rarement.

5. « Les merveilleux nuages »...

Ces considérations sur la notion d'aire de convergence linguistique permettent de prendre quelques distances, mais pour autant cela ne revient pas à nier le phénomène qu'elles subsument. Considérer que les aires de convergence linguistiques sont des représentations de phénomènes, construites par les chercheurs sur la base de critères mal définis et le plus souvent inefficaces ne fait pas disparaître les phénomènes qui servent de base à ces représentations, ni les dynamiques qui y conduisent. Seule est remise en question la focalisation sur un objet construit, ontologisé, finalement décontextualisé par rapport aux dynamiques qui le produisent¹⁸, ce qui donne l'impression d'une saisie « objective ». Ce n'est donc pas à la négation des phénomènes qu'il faut en venir mais à la critique des modalités de leur saisie.

Pour prendre un exemple dans un autre domaine : au lieu de développer une physique de la dynamique des fluides envisagerait-on, pour rendre compte des manifestations physiques qu'elle induit, de développer une étude des ronds de fumée de cigarette, ou des tourbillons d'eau à proximité des piles des ponts sur les rivières, en décidant, pour assurer l'objectivité et la rigueur de l'analyse, qu'il importe d'en faire une typologie ? Car en effet, avec les ronds de fumée et les tourbillons, nous avons affaire à des phénomènes incontestables, qui se manifestent empiriquement, traduisent des dynamiques évidentes et clairement identifiables dans des contextes sociaux spécifiques (pour les ronds de fumée), et dans des contextes naturels particuliers (pour les tourbillons) !...

C'est ainsi que plusieurs auteurs¹⁹ ont critiqué la pertinence de la notion d'aire de convergence linguistique en tant qu'objet de recherche spécifique. Campbell, par exemple, après avoir mis en évidence la diversité et la faiblesse des critères que les auteurs ont retenus pour définir une aire de convergence linguistique, conclura que : « (1) *We should abandon the search for a definition of 'linguistic area'.* (2) *The concept 'linguistic area' is not significant in itself and contributes little in its own right; instead of pursuing linguistic areas, we should attempt to account for the history of individual borrowings and diffusion; areal linguistics is not distinct from borrowing/diffusion in general.* »

Cela dit, il tirera une conclusion optimiste et positive de ce que l'on pourrait appeler (je ne suis pas sûr que Campbell accepterait le terme) sa déconstruction de la notion : *“There is something liberating and satisfying about being able to abandon the fruitless search for an acceptable definition of 'linguistic area' and the attempts to establish specific linguistic areas around the world, and to be able to get on with the task of trying to answer the question, “what happened?”, the traditional agenda of historical linguistics. If we succeed in determining what changes have taken place, and how, when, and why they took place, we will have succeeded in providing all the information underlying traditional notions of linguistic areas. We will know which changes are due to borrowing*

¹⁷ Éventuellement pour tenter de « mettre en défaut » une approche théorique particulière (cf. l'alternative faussement exclusive évolution génalogique vs évolution par diffusion).

¹⁸ Bien évidemment, je ne suis pas le seul à penser ainsi (cf. les auteurs que j'ai déjà cités et bien d'autres). Cela étant, cette remarque que je fais dans le but de ne pas me poser en unique auteur de considérations partagées ne donne aucune valeur au « nombre ». Autrement dit, dans le type de réflexion que je développe, des arguments tels que « la plupart des chercheurs pensent/disent que... » etc. n'ont aucune valeur d'argument.

¹⁹ Campbell (XXXX), Stolz (XXXX)

and which to inheritance, and we will know their distribution across languages. The geographical patterning to instances of diffusion thought characteristic of linguistic areas will be a natural consequence of this fuller historical account, read directly off the accumulation of history changes in the languages involved.” Et encore: « *la diffusion linguistique est tout et que les aires linguistiques sont pas grand-chose: ce sont les événements historiques individuels de la diffusion qui comptent et pas les tentatives post-hoc d'imposer un ordre géographique sur des conglomerats variés de ces emprunts* ».

Je pense que l'un des intérêts de cet atelier, au-delà et à côté de l'analyse de la situation saharienne, pourrait être de contribuer à cette réflexion sur la pertinence de la notion d'aire de convergence linguistique. Il est tout à fait évident – et les faits le montrent – que dans certaines parties du monde, pour des raisons qui peuvent croiser à la fois les contraintes écologiques et géographiques et l'ensemble des dynamiques anthroposociales et économiques des humains, des « points chauds » de mise en contact se matérialisent. Il est tout à fait évident également que l'on peut reconnaître des quasi-régularités qui résultent de causalités limitées et/ou de leurs interactions. Il va de soi que c'est important pour le développement de notre connaissance en général sur nos dynamiques communicationnelles et leurs transformations. Mais il n'est pas évident que cela justifie des outils conceptuels spécifiques pour leur appréhension. D'où la nécessité de réfléchir sur la pertinence d'une notion telle celle d'aire de convergence linguistique si on la conçoit autrement que comme une représentation que nous construisons et que nous appliquons sur les phénomènes pour caractériser un état de fait et un espace dans lequel, pour des raisons généralement non définissables par une causalité directe, l'effet du contact entre des populations a conduit à des modifications linguistiques regroupées *a posteriori* dans des configurations analysées comme particulières.

Dans un autre registre, il pourrait devenir intéressant d'appréhender cette « construction épistémique » non seulement dans la perspective d'une critique des construits donnés pour « scientifiques », mais aussi à travers le procès général de « construction du sémiotique » que j'ai présenté par ailleurs (2011).

6. Quelques remarques en complément.

Accessoirement, ces considérations et ces résultats montrent la multiplicité des facteurs qui entrent en jeu pour analyser une évolution et ils me donnent l'occasion de préciser quelques points intéressants.

1 - L'évolution uniforme (et linéaire) n'est pas une donnée *a priori* de la nature évolutive des langues : c'est seulement une donnée *a priori* des modalités de représentation de certains chercheurs qui, eux, opèrent *a posteriori*. En conséquence, les résultats construits en y faisant appel peuvent être conforme à la réalité, ou pas : ils sont coupés de leurs racines empiriques.

2 - Introduire la pertinence globale du contact des langues et des populations dans le rendu compte de l'évolution est une nécessité. Toutefois, parler de '*diffusion*', de '*contact*', de '*convergence*' n'est explicatif que si l'on contextualise ce que l'on entend par là. La diffusion, la convergence et le contact « *en soi* » ne veulent dire grand chose. Sauf à changer d'objet de recherche et à s'intéresser à la construction des concepts « modélisateurs » des réalités empiriques plutôt qu'aux réalités empiriques.

3 - Prendre en compte des données pour expliquer une évolution demande une approche fine et approfondie pour ne pas les contraindre arbitrairement dans une typologie réductrice élémentaire qui masque autant de faits qu'elle en montre. C'est aussi ne pas mettre sur le même pied tous les éléments de l'explication tout en n'en négligeant aucun. L'élaboration d'hypothèses à propos de la stratification et de la transformation des phénomènes est concernée par leur succession dans le temps, leur extension et leur organisation dans l'espace, leur dépendance à un contexte humain et les fonctionnalités sociolinguistiques dans lesquels ils s'insèrent.

Finalement, ce que « le linguiste » perçoit souvent (et répercute) des données ne peut pas être

autre chose que *l'image écrasée* et dépourvue de perspective de la *stratification* de ces phénomènes. C'est pourquoi la proposition d'une hypothèse qui n'est fondée que sur des données non-analysées et quelques principes généraux (ou quelques modèles) d'analyse a de fortes chances de conduire à des erreurs. Lorsque ce qui est en question est la compréhension d'une évolution « située » il convient de les utiliser « avec modération » pour comprendre l'évolution *en contexte*, plutôt que de faire d'eux le facteur essentiel et directif d'une explication, au risque de chercher les faits qui les illustrent plutôt que ceux qui les infirment. Et là, on peut se demander dans quelle mesure les aires linguistiques sont des constructions utiles pour la compréhension des phénomènes ou bien de simples artefacts.

Autrement dit – et c'est sans doute la leçon la plus importante : l'évolution des langues ne suit pas nécessairement la rationalité explicative des « linguistes modélisateurs ».

Références.

- Abu-Absi, 1995,
 Berthelot, J.-M., 1996, *Les vertus de l'incertitude*, Paris
 Campbell, Lyle, 2002, *Areal Linguistics: a Closer Scrutiny*, Paper for the 5th NWCL International Conference: *Linguistic Areas, Convergence, and Language Change*, 22-23 November 2002, University of Manchester]
 Creissels, D., 2001, Catégorisation et grammaticalisation: la relation génitive en mandingue, in : R. Nicolaï (éd.), *Leçons d'Afrique: Filiations, ruptures et reconstitutions des langues*, Paris, 433-454.
 Dahl, Ö, 2001, Principles of Areal Typology, in Haspelmath *et alii* (eds.) *Language Typology and Language Universals*, 2 vol., Berlin: Mouton de Gruyter.
 Greenberg, J., 1963, *The Languages of Africa*. Bloomington.
 Heine, B., 1975, Language typology and convergence areas in Africa, *Linguistics* 144, 27-47.
 Houis, Maurice, 1971, *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, Paris : PUF.
 Nicolaï, R., 2003a, *La force des choses ou l'épreuve 'nilo-saharienne'. Questions sur les reconstructions archéologiques et l'évolution des langues*, Köln : Köppe.
 - 2003b, En regard de l'espace sahélo-saharien. Typologie des langues et questions de *Sprachbünde* : Réflexions sur les effets linguistiques du contact et des fonctionnalités sociolinguistiques, *Journal of West African Languages*, XXX.2, 89-111.
 - 2006a, « Songhay-mande convergence area : questions and frames », *Annual Publication in African Linguistics*, 4, 5-30.
 - 2006b, Aires de convergence, mirages et perspectives : le cas de « l'aire songhay-mandé », in : Caron & Zima (éds.), *Sprachbund in the West African Sahel*, Paris-Louvain : Peeters, 37-56.
 - 2006, *Dynamique des langues et contact : quelques réflexions pré-théoriques*.
 - 2007, *La vision des faits. De l'a posteriori à l'a priori dans la saisie des langues*, Paris : L'Harmattan.
 - 2011 *La construction du sémiotique*, Paris: L'Harmattan.
 Pommerol, Jullien de, 1997, *L'arabe tchadien. L'émergence d'une langue véhiculaire*. Paris : Karthala.
 Stolz, Thomas, 2006, All or nothing, 32-50, in : Matras, Yaron, McMahon, A. & Vincent, N. 2006. *Linguistic Areas. Convergence in Historical and Typological perspective*. Hampshire / New-York: Palgrave Macmillan.
 - 2002, No Sprachbund beyond this line ! On the aged-old discussion of how to define a linguistic area, 259-281, in : *Mediterranean languages. Papers from the MEDTYP workshop, Tirrenia, June 2000*, Ramat, Paolo & Thomas Stolz (eds.) Universitätverlag Dr. N. Brockmeyer : Bochum.
 Vydrine, V., 2003, Areal and genetic features in West Mandé and Mani-Bandama (East Mandé) phonology: in what sense did Mandé languages evolve?, *Journal of West African Languages* XXX.2, 113-126.

Annexe

Annexe 1.

L'homologie phonématique (songhay-mandé) – arabe tchadien.

À côté de l'isomorphisme songhay-mandé, il y a un autre rapport intéressant qui n'a jamais été souligné par d'autres chercheurs ; il concerne les systèmes phonologiques du songhay et de l'arabe. Il est notoire que les systèmes phonématiques songhay (mais aussi ceux du mandé du nord-ouest) sont simples, très éloignés des systèmes phonologiques des langues chamito-sémitiques du contact et de ceux des autres langues mandé. En revanche, ils possèdent deux caractéristiques propres qui, aujourd'hui, sont parfois masquées par le jeu de l'emprunt lexical : l'absence de phonème /r/ en position initiale de mots et l'absence des phonèmes /p/ et /v/ dans l'inventaire des consonnes, cette dernière caractéristique étant par ailleurs largement répandue dans les langues chamito-sémitiques du contact. Que peut-on tirer de ces trois faits (systèmes typologiquement simples, contrainte sur la réalisation de /r/ en position initiale et absence de /p/ et /v/ dans l'inventaire des phonèmes) ? Pour avancer je me suis proposé de comparer les données songhay avec celles de l'arabe tchadien dont on peut attester que, sous l'effet de sa fonction véhiculaire et du contact avec les langues régionales, son inventaire phonématique a été drastiquement modifié. Le tableau ci-dessous, qui met en rapport les systèmes arabe classique, arabe tchadien et songhay, permet de percevoir les homologies et le niveau des réductions.

arabe tchadien					arabe classique									songhay				
lab	ap	pal	vel	glot	lab	int-dent	ap	emph	pal	vel	uv	phar	glot	lab	ap	pal	vel	glot
*p ²⁰	t	*tc	k	'			t	ṭ		k	q		'		t	*c	k	
b	d	j	*g		b		d	ḍ	ḡ					b	d	j	*g	
f	s	c	x	h	f	ṫ	s	ṣ	ṣ̣	ḥ		ḥ	h	f	s	(š)		h
	z					ḍ	z	z		ḡ		‘			z			
m	n	*ɲ			m		n							m	n	*ɲ	*ɲ	
	r						r								r			
	l						l								l			
w		y			w				y					w		y		

En comparant avec l'arabe classique, on remarque que l'arabe tchadien possède un système phonologique simplifié, formellement voisin de celui que connaît le songhay, soit donc :

- un système vocalique identique à cinq voyelles avec une opposition de longueur et trois degrés d'aperture ;
- un système consonantique qui, après avoir perdu la quasi-totalité de ce qui fait la spécificité des systèmes consonantiques sémitiques (interdentales, emphatiques, uvulaire, pharyngales) (Abu-Absi, 1995 ; Jullien de Pommerol, 1997 : 118-120), est aussi devenu comparable au système consonantique songhay.

On remarque encore que la réduction qui a affecté le système tchadien correspond au même processus que celui qu'on constate à travers l'étude des emprunts lexicaux, dans le *recouvrement* du songhay par les langues chamito-sémitiques ; c'est-à-dire lorsqu'on met en rapport (réserve faite des limites de notre connaissance sur la stratification des phénomènes)²¹ les entrées songhay dont l'origine chamito-sémitique est probable avec leurs correspondantes actuelles en arabe ou en berbère.

Ainsi, si l'on retient l'hypothèse de l'éventualité que le songhay soit une variété de langue relexifiée par un forme de langue chamito-sémitique, c'est une réduction de cette nature qui pourrait

²⁰ L'astérisque ne signale pas une reconstruction mais un phonème absent de l'inventaire de l'arabe classique. les flèches conduisant à *g dans la partir 'songhay' du tableau montrent la direction la plus régulière des évolutions conduisant à l'actualisation de /g/.

²¹ Cf. le tableau ci-dessus, et Nicolai 2003 : 285 (cf. d >> z, d, ḍ, ṫ ; k >> q, k, ḥ, ḡ, (h) ; etc.).

avoir conduit à l'état phonologique actuel des langues songhay – pour peu que l'on fasse abstraction des différences induites par l'adjonction de certains phonèmes des langues de substrat et de certaines évolutions phonétiques conduisant à des phonologisations postérieures ou encore, à la stabilisation d'oppositions faiblement représentées (cf. **c, g, ɲ, ŋ**)²² dont l'étude dialectologique peut rendre compte. On remarque de plus que l'absence des phonèmes labial /p/ et /v/ en songhay que montre le tableau «retient» le parallélisme avec l'arabe. Corrélativement, on conçoit que certaines caractéristiques spécifiques partagées entre mandé et songhay telles que la défektivité de /r/ initial ou encore la présence de systèmes tonals, soient explicables comme une rétentio à partir des systèmes phonologiques mandé.

Annexe 2

Éléments clés des définitions de la notion d'aire linguistique (d'après Campbell xxx).

Trubetzkoy (1923) : geographical region, any shared features (whether from common origin or parallel development). Explicitly not stated is anything about borrowing or diffusion (though perhaps implied in "prolonged proximity").

Trubetzkoy's (1928) : a 'language group' with syntactic, morphological, and often phonological similarities, lacking systematic sound correspondences, no common basic vocabulary. Again, there is no mention of borrowing, but this can possibly be inferred from "lacking systematic sound correspondences, and no common basic vocabulary."

Jakobson structural traits in common, neighboring languages, not from common origin.

Becker's (1948:5) : a group of languages, in the same cultural area, mutual influence, converge to say the same thing in the same way.

Emeneau's (1956) : area, two families or more, traits not found in other members of the same family.

Birnbaum's (1965:12) : neighboring languages, geographical region, convergent development of a number of common traits.

Sherzer's (1973:760) : several linguistic traits, a geographical area, contact-induced spread of structural traits.

Katz's (1975:16) : geographical region, at least one language boundary, at least one isogloss. Note that by this definition a single trait crossing a single language boundary is sufficient to define a linguistic area.

Schaller's (1975:58) : geographical neighboring, languages, not just a single family, several shared traits (phonological, morphological, or syntactic) due to mutual influence; at least two common traits which extend to least three languages not belonging to the same family.

Bright & Sherzer (1978:228) : geographical area, languages of different families, shared borrowed traits. Namely, they specify more clearly that borrowing is behind the shared traits and that different language families should be involved.

Campbell (1985) : structural diffusion, more than two languages; commonly held to include also: a number of shared features, various not closely related languages, geographical area.

Matthews (1997:351) : group of languages, same part of the world, often of different origins, similar structures, convergence.

Thomason (2001:99) : geographical area, three or more languages, shared structural features, from contact (not due to accident or inheritance).

Aikhenvald & Dixon (2001:11) : geographical area, different language families, fair number of shared distinctive traits.

Campbell (2002:729) : geographical area, shared structural features, languages not closely related, borrowing.

²² On notera que cette même variété véhiculaire chamito-sémitique pourrait aussi avoir imposé sa « marque » sur d'autres langues régionales, ce qui expliquerait de nombreux effets de contact : traces lexicales en wolof, en mandé et modifications structurelles des systèmes phonologiques mandé nord-ouest.